

2019-2023 / Bulletin n°251

Le 12 avril 2021

## PORT OBLIGATOIRE DU COUVRE-VISAGE DE LA SCP

Le 12 mars dernier, la Société canadienne des postes (SCP) a reçu une instruction d'Emploi et Développement Social du Canada (EDSC) suite à une visite pour inspection au Dépôt de Bridge du centre-ville de Montréal, au Québec.

La contravention notée à la SCP est d'avoir omis de s'assurer que les couvre-visages portés par les employées et employés sont conformes aux recommandations de l'Agence de santé publique du Canada, soit un couvre-visage (ou masque non médical) à deux couches avec une troisième couche filtrante ou un masque médical, aussi appelé masque de procédure (masque bleu jetable).

EDSC a donc émis une instruction ordonnant à la SCP de mettre fin à la contravention au plus tard le 31 mars 2021.

Cette mesure doit être appliquée dans tous les lieux de travail de la SCP au Canada.

Afin de se conformer à l'instruction, la SCP obligera tous les employés et employées ou entrepreneurs œuvrant au sein de la Société, peu importe l'endroit, à porter le couvre-visage fourni par la SCP qui est composé de 3 couches d'épaisseur et homologué conforme à la norme de la santé publique du Canada.

Suite à une rencontre avec la représentante d'EDSC, à laquelle le STTP a participé, la Société a signifié que la mise en place de l'instruction pour la date du 31 mars 2021 serait impossible dû aux stocks insuffisants dans les installations. La SCP a plutôt proposé un plan de déploiement et de distribution des masques et couvre-visages qui a été accepté par EDSC.

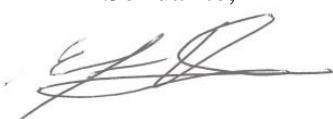
Ces couvre-visages seront distribués en 3 phases :

- 1- Tous les établissements (centre de tri) de la SCP les recevront en début d'avril, et les couvre-visages devront être disponibles pour les employées et employés en date du 12 avril 2021.
- 2- Toutes les autres installations de levée et livraison recevront les couvre-visages en mi-avril et ceux-ci devront être disponibles pour les employées et employés le 26 avril 2021.
- 3- La troisième phase s'adresse aux emplacements restants regroupant environ 4 000 employées et employés de la SCP (par exemple : administratif, ingénieurs, et autres). En date du 3 mai 2021, les couvre-visages seront disponible pour toutes et tous.

Si, pour quelques raisons que ce soit, certains de nos membres ne peuvent pas porter le couvre-visage en tissu, l'employeur fournira sur demande et sans poser de questions des masques de procédure médicale selon la norme *ASTM F2100* ou la norme européenne *EN 14683*. Les niveaux 1-2 et 3 sont acceptés. Les masques médicaux (masques bleus jetables) doivent être disponibles dans les lieux de travail dans l'attente de la réception des couvre-visages à deux couches avec une troisième couche filtrante.

Si vous avez des questions, veuillez en discuter avec les représentantes et représentants de votre section locale.

Solidarité,



Marc Roussel  
Permanent syndical national  
Santé et sécurité

MR/mps-sepb 225

